

# Avenir de la langue française

Journal de l'association *Avenir de la langue française* (créée en 1992)

N° 18 - janvier 2003

## Éditorial

Par Jean GRIESMAR, secrétaire général

### Vous avez dit : « Politique » ?

Dans notre précédent numéro, Albert Salon a rendu compte du sommet francophone de Beyrouth d'octobre 2002. Parmi les nouveautés que comportent les conclusions de ce sommet, figure l'affirmation de l'existence politique de la Francophonie. Cette irruption sur la scène politique internationale se marque notamment par la prise de conscience de la différence entre le pseudo-universalisme globalisant des États-Unis et le modèle d'un humanisme pluriel et plurilingue.

Illustrant cette orientation, vous lirez dans le présent numéro, toujours sous la plume d'A. Salon, l'esquisse d'un ensemble de mesures propres à lui donner vie sur le plan national, européen et mondial : contacts avec des associations et organismes culturels relevant d'autres cultures, exigence d'un statut des langues dans la future Constitution européenne par l'adoption d'une « charte des langues », dialogue tous azimuts avec le monde arabe et musulman en général, application du principe de « l'exclusion culturelle », etc. Il s'agit là d'initiatives concrètes et immédiates que nous sommes en droit d'attendre de notre gouvernement qui a signé les conclusions du sommet de Beyrouth.

Mais l'histoire nous apprend qu'une politique n'est pas seulement la mise en œuvre d'une série de projets, si justifiés et urgents soient-ils. Une politique, au plein sens du mot, est aussi une entreprise à long terme qui doit se poursuivre année après année au-delà des péripéties du combat quotidien. Ce sont de telles entreprises, spectaculaires ou non, qui marquent l'avenir et rendent irréversibles les effets d'une vraie politique. Jules Ferry, qui a mis sa marque dans de nombreux domaines, est resté dans l'histoire et dans la vie des Français pour avoir institué l'enseignement obligatoire : décision authentiquement politique, prise en son temps parmi d'autres mais qui a construit l'avenir.

C'est de telles entreprises que la langue française a besoin, au-delà des actions quotidiennes et nécessaires dont nous avons parlé. Mais, pour être significatifs, ces gestes doivent s'adresser à l'ensemble de la Francophonie actuelle et potentielle, notamment à l'Afrique sans laquelle le français deviendrait un jour une simple langue locale pour le Québec et la Touraine. Or, comme rien en ce domaine ne peut s'accomplir par un coup de baguette magique, ni par de simples déclarations d'intention, la politique francophone doit se concentrer sur un grand projet d'avenir, dont le champ est d'abord celui de l'enseignement, base de tous les comportements des hommes et fondement de toute construction culturelle et sociale.

Certes, nous ne partons pas de zéro en la matière : les établissements publics et privés, laïcs et religieux, diffusent traditionnellement notre langue et notre culture dans le monde. Mais ces réalisations méritoires et indispensables ne peuvent poursuivre leurs tâches et même survivre que si elles sont modernisées, coordonnées et dopées par des moyens nouveaux. Ces moyens, il faut les exiger des pouvoirs publics ainsi qu'une politique hardie d'ouverture de nos établissements d'enseignement aux étudiants francophones actuels ou futurs.

Nous savons que c'est là une vue à long terme et que les faux réalistes trouveront toujours plus urgent à faire. C'est pourquoi, même si les moyens nécessaires sont importants par rapport à ceux dont dispose actuellement la Francophonie, il faut souligner qu'ils restent dans la gamme des possibilités de notre État. C'est une question de volonté... politique : justement !

## Sommaire

ÉDITORIAL .....	1
NOTRE COMBAT : SES ACTEURS.....	2
Alarme ! Des européistes s'attaquent .....	2
L'année francophone internationale 2003.....	2
Le président du Sénat montre la voie .....	3
La construction de la Francophonie... ..	4
L'allemand : pas important ? .....	6
LA VIE DE LA LANGUE .....	8
Communiqué de l'Académie de la Carpette anglaise ...	8
Manifestation pour la langue française.....	8
Avis... à la population .....	9
De mieux en mieux .....	9
God save the beeeach...eee !.....	9
LE COURRIER DES LECTEURS .....	10
L'ACTUALITÉ DE NOS PARTENAIRES.....	11

<b>Avenir de la langue française</b>
Président de l'association : Bernard DORIN
Directeur de la publication : Jean Jacques MÉRIC
Comité de rédaction : Marie-Claire BERNIER, Marc BONNAUD, Lionel CUDENNEC, Guillen DESCHAMPS, Charles de DIANOUS, Doris LÉOGITE, Thierry PRIESTLEY, Albert SALON, Anne SOURIAU
Rédaction et siège de l'association : 34 bis, rue de Picpus - 75012 Paris Téléphone : 01 43 40 16 51 — Télécopie : 01 43 40 17 91 languefr@miconet.fr — www.miconet.fr/~languefr/alf
ISSN en cours Imprimé par nos soins - Dépôt légal à parution
Adhésion à l'association : 30 € (abonnement inclus). Abonnement seul : 15 €

## Notre combat : ses acteurs

### Alarme ! Des européistes s'attaquent au Code civil français !

*Sous la coordination d'un professeur allemand, sur financement d'institutions publiques allemandes, autrichiennes et néerlandaises, des groupes de travail non officiels préparent à Bruxelles, en anglais exclusivement, un "Code civil européen", d'inspiration américaine. Ce projet, préparé dans l'opacité, aurait, s'il aboutissait, comme conséquence première de détruire l'un des socles principaux de la nation française, de remettre en cause la plupart de son droit (notamment du travail !...) et de l'influence de l'esprit français en Europe et ailleurs dans le monde.*

L'Académie des sciences morales et politiques nous a communiqué le texte de la motion qu'elle a adoptée à l'unanimité le 1<sup>er</sup> juillet 2002 :

#### Motion de l'Académie sur le projet de Code civil européen :

« L'attention des milieux juridiques français a été attirée sur un projet de Code civil européen, dont la rédaction en anglais est en cours de préparation au sein d'un groupe de travail que coordonne le professeur allemand Christian von Bar. Le professeur von Bar a, en langue anglaise et dans la Grand' Chambre de la Cour de cassation, donné des explications sur ce projet, qui commencerait par affecter le droit des contrats, dont l'unification serait, selon lui, nécessaire à l'achèvement du grand marché européen ; mais dont la finalité réelle serait l'unification de tout le droit civil dans l'Union européenne. Le titre de la conférence était : « Vers un Code civil européen. *From principles to codification : Prospect for European private Law* ».

La caution apportée à ce projet par certains milieux politiques et dans certaines instances communautaires (comme l'indique le document de travail PE 294.922 en date du 6 novembre 2000), l'ampleur des ambitions du groupe d'études qui le prépare et la mise en cause de l'une des institutions fondamentales de la France – son Code civil

– ont amené l'Académie des sciences morales et politiques à voter à l'unanimité, le lundi 1<sup>er</sup> juillet 2002, la motion suivante :

L'Académie :

- a eu connaissance de ce projet de Code civil européen, rédigé dans une certaine confidentialité et en langue anglaise ;
- s'étonne que le Parlement européen ait été à l'origine de cette initiative, qui aurait l'appui de la Commission, alors qu'elle n'entre pas dans la compétence de l'Union européenne selon les traités ;
- signale qu'un marché concurrentiel performant n'implique pas l'unification des législations et des jurisprudences civiles, comme le démontre l'expérience nord-américaine ;
- estime que la modification du droit des contrats mettrait en question, par pans successifs, beaucoup d'éléments du droit civil, et particulièrement du droit de la famille et des biens ;
- fait observer que les liens entre le droit civil et les cultures fondamentales des pays européens ont été sous-estimés par les auteurs du projet en question. »

Le site des gens qui travaillent sur ce projet :

<http://www.sgecc.net/>

La rédaction

### **L'Année francophone internationale 2003 - 12<sup>e</sup> édition présentation du 5 décembre 2002**

C'est dans les salons d'honneur du ministère des Affaires étrangères que Michel Tétu a présenté l'édition 2003 de l'*Année francophone internationale*, la 12<sup>e</sup> du genre, en présence de M. Pierre-André Wiltzer, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, et de très nombreux invités dont Bernard Thibault (*ALF et Asselaf*) et Philippe Lamaison (ancien attaché de direction d'*ALF*).

Fort de d'une rédaction de deux cents correspondants à travers le monde, cette édition de l'*Année francophone internationale* actualisée donne des informations politiques, économiques et culturelles sur plus de cent pays de l'espace francophone.

Elle comprend aussi un répertoire très utile des organismes et associations de la francophonie, dont *Avenir de la langue française* !

Albert Salon, vice-président d'*ALF*, s'exprime dans une tribune libre au nom du FFI : *Quelle route pour la Francophonie ?*

Enfin, une carte de l'Univers francophone, incorporée dans cette édition, donne une raison de plus d'être en possession de cet ouvrage utile.

L'*Année francophone internationale* 2003 est disponible au prix de 15 euros à l'adresse suivante : La Documentation française, 29, quai Voltaire, 75007 Paris - Tél. : 01 40 15 71 05

Un exemplaire peut être consulté au siège d'*Avenir de la langue française*.

Philippe Bergot

## Le président du Sénat montre la voie

*Le 8 novembre 2002, lors de l'inauguration de la Foire du Livre de Brive, M. Christian Poncelet, président du Sénat, a prononcé un important discours. Les extraits ci-après font un remarquable écho à nos préoccupations, et à toutes les démarches d'Avenir de la langue française et des associations (FFI-France, DLF, DDC, Asselaf, etc.) avec lesquelles nous travaillons en étroite collaboration, tant au sujet des brevets européens qu'à celui du statut des langues dans la future « Constitution européenne ».*

*À utiliser, citer, diffuser largement ! Pour une bonne, une meilleure année 2003 à tous, et à la langue française !*

« [...] À quoi bon se battre pour la culture, prétendre avoir une autre vision de sa place dans la société, défendre une certaine idée de la France, si, au jour le jour, nous sommes prêts à ces lâchetés quotidiennes au nom de la soi-disant efficacité et en général de la simple vanité ? Vanité d'être publié, de paraître international d'autant plus parfois qu'on est médiocre. Le protocole de Londres sur les brevets, hélas signé par le précédent gouvernement, que Jean-Pierre Raffarin avait d'ailleurs dénoncé lorsqu'il était sénateur, mérite, puisqu'il n'est pas encore ratifié, un réexamen attentif car nous ne pouvons accepter ses dispositions conduisant au tout-anglais dans ce domaine stratégique. Ceci renvoie aux débats sur l'avenir de l'Europe. Nous sommes tous convaincus que la construction européenne est notre horizon. Pour autant, ces politiques en faveur des industries culturelles ne seront possibles que si le cadre juridique communautaire le permet.

Et nous avons l'ardente obligation d'exiger et d'obtenir que les politiques culturelles et linguistiques ne soient en rien entravées par les principes généraux du commerce que la Commission applique.

[...] En 1994, le Premier ministre avait écrit une lettre d'une extrême fermeté à la commission, qui voulait contester à la France le droit de légiférer sur l'emploi de

sa langue. La Commission s'était couchée devant l'affirmation politique forte d'un État fondateur, affirmation politique conforme à l'idée même que nous nous faisons de l'Europe.

En juin 1995, sous les auspices de Jacques Chirac, le Conseil européen a posé le principe que la diversité linguistique de l'Europe était un élément essentiel de son identité et que chaque citoyen de l'Union avait un droit à ce que l'Union et les États défendent les langues nationales. Et cet été, nous apprenons que la Commission, cédant aux arguments d'une célèbre chaîne de restauration rapide, lance une procédure d'infraction contre la France car celle-ci impose l'étiquetage en français des denrées alimentaires. J'affirme que c'est la Commission et même la Cour de justice de Luxembourg qui sont en situation d'infraction aux principes mêmes qui fondent la volonté des Européens de vivre ensemble. Et je voudrais que tous les intellectuels, comme ils l'ont été pour le cinéma, que tous les politiques, comme l'avait fait le Premier ministre en 1994, soient rassemblés pour dire au président de la Commission que nous n'accepterons jamais cette interprétation. Parce que nous pouvons le dire haut et fort, nous porterions seuls par notre négligence la responsabilité de ces abandons.

Et j'ai la faiblesse de penser, puisque

maintenant nous savons, après l'accord qui vient d'intervenir après un dernier combat de retardement, que la PAC sera révisée et réduite à partir de 2006, qu'il y a un combat à terme aussi important et qui mérite peut-être qu'on en fasse une exigence non négociable, que l'on tape du poing sur la table, c'est celui de la culture.

La Constitution européenne en projet et la Convention sur l'avenir de l'Europe doivent donc permettre de figer dans le marbre par un article spécifique ce principe que rien ne doit pouvoir entraver la possibilité des États de prendre toute mesure de nature à maintenir la diversité culturelle et linguistique de l'Europe et à développer la vitalité des cultures nationales, car elles sont par nature dans l'intérêt de l'Europe.

Telles sont les conditions mêmes pour que le projet européen ait un sens. Si nous réussissons l'Europe de la défense, mais parce que nous avons finalement accepté de nous rallier à l'OTAN, si nous faisons l'Europe, en acceptant que les produits culturels et les langues soient traités comme des marchandises. et que la langue des États-Unis d'Amérique en soit la langue officielle de fait, nous serions comme ces cavaliers, dont parle Fernando Pessoa, qui entrent victorieux dans une ville conquise mais dont l'étendard porte en lettres d'or le mot défaite ! »

### L' association Année francophone internationale

Organise un colloque  
Du 26 au 29 mai 2003

« Quatre siècles de francophonie en Amérique  
et d'échanges Europe-Afrique-Amérique depuis l'arrivée de S. de Champlain (1603-2003) »

Université Laval - Québec - Canada

Renseignements : *AFI*  
3, rue Émile Duclaux  
75015 PARIS  
Tél. : 01 47 34 33 60

Au 5 décembre 2002, déjà plus de 400 inscrits !

## Les orientations actuelles de Bruxelles sont-elles compatibles avec la Francophonie ?

L'Union européenne tend, en fait, en ce moment, à éloigner les Européens de la diversité qui constitue l'essence même de l'Europe, à les détourner des contacts et des dialogues avec leurs voisins au profit des tête-à-tête de plus en plus exclusifs de chaque pays avec les États-Unis, et à les couper de leur « grand large » et du dialogue avec le reste du monde, particulièrement avec l'espace méditerranéen et avec l'Afrique.

On sait que, outre les pays de l'Union : France, Luxembourg, Belgique, sans parler de Monaco et de la Suisse, qui appartiennent aussi à la Communauté francophone, d'autres, qui vont entrer dans l'Union, sont membres de la Francophonie : la Roumanie, la Bulgarie, la Pologne, la Tchéquie, la Slovaquie, la Moldavie, la Macédoine, l'Albanie ; enfin, depuis le récent Sommet de Beyrouth : la Slovaquie... La construction de la Francophonie et celle de l'Europe concourent donc au sein même du continent européen.

Or, les États-Unis, non seulement contribuent puissamment à centrer sur eux l'attention des Européens, mais encore ils en sont à modeler l'Europe selon leurs vues. Par l'élargissement de l'OTAN (Prague, 2002...), ils devancent l'élargissement de l'Union et lui montrent – imposent – la voie à suivre. Et l'importance dans l'OTAN de la Turquie – si proche de l'Irak – explique la forte pression qu'ils exercent pour la faire entrer dans l'Union...

L'Union s'y prête, car son fédéralisme est la **primauté de l'économie, du marché, du libéralisme** et de la libre concurrence. La diversité linguistique et la constitution d'ensembles géoculturels fondés sur le partage d'une langue, d'une histoire et de valeurs autres que matérielles deviennent des obstacles au grand marché, qui dépasse largement l'Europe. Les biens culturels sont traités en marchandises comme les autres, contrairement au principe de l'exception culturelle imposé en 1994 au GATT, aux résolutions adoptées en février 2002 par le Forum social mondial à

Porto Alegre, et à la déclaration des 56 chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie réunis en octobre 2002 à Beyrouth pour leur 9<sup>e</sup> Sommet.

Faute de pouvoir encore communautariser dans les faits la PESC, dont on voit bien (Irak...) qu'elle est inapplicable, la politique de « Bruxelles » grignote. Elle tend au mieux à ignorer, au pis à saboter, les liens des principaux pays européens avec leurs ensembles géolinguistiques, et à les couper de leur « grand large » :

- en faisant pression pour faire transférer au FED (Fonds européen de développement) les crédits bilatéraux d'aide au développement ;

- en tentant opiniâtement, contrairement au droit, d'imposer de fait l'anglais dans les relations entre Bruxelles et les partenaires en développement non anglophones de l'Union (notamment lusophones et francophones), dans les accords de Lomé ;

- en enjoignant aux pays de l'Est européen (y compris à ceux qui sont membres de la Francophonie), candidats à l'Union, de ne traiter qu'en anglais avec ses institutions ;

- en faisant obstacle à la constitution d'un « espace économique francophone » pourtant bien nécessaire à la Francophonie, plus spécialement dans les domaines « protection de la propriété intellectuelle » et « industries culturelles », où des préférences de droits et de circulation des biens, services et personnes devraient être possibles.

L'évolution prévisible va dans le sens d'une atlantisation de plus en plus grande de l'Europe, d'une Euraméricanie qui la nie, car elle est conçue comme exclusive des liens internationaux autres que ceux que l'État « phare » maître de l'OTAN approuve et décide.

### Des réactions de plus en plus vives se manifestent contre cette évolution, et des voies de solutions apparaissent, notamment par la Francophonie :

Face aux dangers croissants de guerre entre l'Empire et ses divers ennemis : Islam, Chine, etc. (cf. *Le Choc des civilisations* de Samuel Huntington), des Européens ressentent le besoin urgent de se distinguer des États-Unis, de retrouver leur universalisme propre, qui se **nourrit des différences reconnues. L'universalisme d'inspiration** française est un universalisme de synthèse, de la « rencontre du donner et du recevoir » selon Senghor. Il se distingue fondamentalement de l'universalisme états-unien qui est proposition – voire imposition – du modèle unique « wasp » d'un peuple élu considéré comme intrinsèquement supérieur et qui, **au-dessus des différences ignorées et méprisées, folklorisées, peut et veut** se passer de la connaissance et de la reconnaissance de l'Autre : le modèle est à prendre ou à laisser.

Le besoin est de plus en plus ressenti d'éviter à tout prix que l'Occident européen soit confondu avec l'Occident américain et les États-Unis d'Amérique, son seul « État-phare » selon Huntington. Hubert Védrine lui aussi l'a exprimé en 2002.

Les sociétés civiles francophones (des dizaines d'associations françaises, belges, québécoises), regroupées à cet effet en un FFI-Forum francophone international, ont, le 7 octobre 2001, au château de Villers-Cotterêts, appelé à un mouvement mondial de résistance francophone à l'arasement des langues et cultures du monde, et d'ouverture à la Méditerranée et aux pays francophones et francisants, en faisant alliance avec d'autres ensembles : hispanophonie, lusophonie, arabophonie....

En février 2002, à Porto Alegre, le FFI, allié – en l'occurrence – à ATTAC, a fait adopter par le Forum social mondial

d'importantes résolutions sur la diversité linguistique et culturelle du monde, dans l'esprit de Villers-Cotterêts.

Le *FFI* et diverses associations françaises demandent que la politique étrangère de la France continue à « marcher sur les deux jambes », et que la nécessité pour la France de ne pas abandonner son « grand large » se traduise notamment par l'inscription dans sa Constitution de son engagement à participer à la construction de la Communauté francophone.

Allié à d'autres associations, notamment allemandes, et à un groupe de fonctionnaires européens hostiles au monolinguisme anglo-américain, le *FFI* agit pour que l'éventuelle future « Constitution européenne » ancre le plurilinguisme dans les textes et les faits. Il a proposé un « dispositif sur le statut des langues », inspiré des résolutions adoptées à Porto Alegre, à inclure dans la « Constitution européenne ».

Les groupes de réflexion auxquels le *FFI* participe fortement, au premier rang desquels il faut citer le groupe « Phénix » lié à l'Institut « Francophonie et mondialisation » de l'université Jean-Moulin à Lyon, ont fourni des idées aux responsables français, notamment dans l'ouvrage *Les Défis de la Francophonie – Pour une mondialisation humaniste*, chez Alfarès – Max Milo, Paris, 2002.

#### **Car la Francophonie est une solution !**

Il est très important que le **Sommet francophone de Ouagadougou, en 2004**, dans le sillage de celui de Beyrouth d'octobre 2002, reprenant dans son thème du « Dialogue des cultures » ce qu'avait fait le Sommet de Maurice (« Unité dans la diversité ») en 1993 lors du débat, dans le « cycle de l'Uruguay » du GATT, sur l'« exception culturelle » :

- confirme et traduise en actes et crédits la précieuse affirmation de Beyrouth en octobre 2002 sur le dialogue entre l'Occident européen et ses pays francophones d'une part, et les mondes arabe et musulman d'autre part, d'abord au sein même de la Francophonie, à titre de **laboratoire et de modèle** extensible ;

- veille à la traduction dans la réalité du principe de « **P'exclusion culturelle** » que les Québécois avaient déjà fait admettre lors des négociations de l'ALENA, principe que le FSM de Porto Alegre a précisé pour l'ensemble du monde, et que Beyrouth a fait sien, afin que les langues et les cultures échappent, comme les autres biens communs de l'humanité que sont l'air et l'eau, aux négociations commerciales internationales, notamment au sein de l'OMC ;

- adopte, à l'usage de la Francophonie elle-même, une **charte des langues, qui permette un aménagement linguistique** entre les diverses langues de la Communauté, et qui permette de donner à la langue partagée, le français, là où il n'est pas la ou l'une des langues nationales, un **statut de langue étrangère la plus favorisée, surtout dans les pays d'Europe centrale et orientale qui en sont membres** ;

- marque une relance forte des politiques bilatérales et multilatérales d'aide au développement et de **solidarité effective** avec les membres de la Francophonie.

La Francophonie mondiale ainsi conçue et soutenue, affirmée et fortifiée dans le « grand large » comme au sein même de l'Europe par ses membres européens, peut aider à bâtir une « Europe autrement », à la fois sociale et respectueuse de son essence même : la diversité linguistique et culturelle. En affirmant et pratiquant la diversité et le dialogue des cultures dans le monde et d'abord en son sein, la Communauté francophone, dans la tradition de la « France contre les robots » et de la « France contre les empires », ferait échec à la menace de l'Euraméricanisme, transformerait et valoriserait l'Europe. Elle la rendrait véritablement européenne.

**Albert Salon, docteur d'État ès lettres,  
ancien ambassadeur, président du FFI-France**

## **La Francophonie (Communauté) dans la Constitution**

Depuis 1992, première révision constitutionnelle de la présente série de révisions, où *ALF* et nos amis au Parlement avaient fait passer dans l'article 2 le texte — alors très nouveau — : « la langue de la République est le français », notre association a cherché à introduire aussi le contrepoids à l'Union européenne. En vain jusqu'à présent.

L'engagement de la France pour l'Europe est ancré dans notre loi fondamentale, et le drapeau bleu aux étoiles jaunes accompagne toujours le drapeau français dans les circonstances officielles.

Mais rien n'est encore inscrit sur l'engagement de la France pour la Communauté francophone, qui constitue une part importante de notre histoire et de notre « grand large ».

Nous relançons donc, avec nos amis parlementaires, cette demande, qui avait presque abouti en 1998.

En voici le texte, bref :

« La République participe à la construction d'un espace francophone de solidarité et de coopération. »

Ce texte, que nous avons proposé dès 1992, repris en 1996 par M. Chevènement, l'avait été encore en 1998 par plusieurs dizaines de députés et de sénateurs de tous bords.

Vous pouvez en saisir à nouveau, avec insistance, les parlementaires que vous connaissez.

Peut-être alors aurons-nous la chance de revenir à l'équilibre français traditionnel, à une politique étrangère française qui « marche sur les deux jambes » : Europe et Francophonie, et de voir le drapeau de la Francophonie se joindre à celui de l'Union européenne aux côtés du drapeau français.

## « L'allemand : pas important ? »

*Sous le titre Deutsch, nix wichtig ? Engagement für die deutsche Sprache, (IFB Verlag, Paderborn, 2002), les professeurs berlinois Dr. Kurt Gawlitta et Fritz Vilmar, qui sont parmi les animateurs principaux du Verein deutsche Sprache (VDS), viennent de publier, sur les problèmes socio-politiques de la langue allemande en Allemagne, en Europe et dans le monde, un livre qui est plus qu'une étude et un rapport, plus qu'un manifeste : un cri d'alarme, une demande pressante de politique, et un modèle de coopération franco-allemande.*

*Avec la Gesellschaft für deutsche Sprache de Wiesbaden, le VDS (Association langue allemande) et les deux auteurs sont les principaux partenaires de nos associations ALF (Avenir de la langue française), DLF (Défense de la langue française) et FFI (Forum francophone international – France), dans le cadre du réseau d'associations de promotion des langues européennes que nous constituons. Ce que nos voisins ont à dire intéresse nos associations, et plus encore les responsables politiques de France et de la Francophonie. Aussi est-il nécessaire de consacrer à leur livre plus qu'une simple recension.*

### Un cri d'alarme face à la situation en Allemagne

Il suffit ici de souligner que les auteurs constatent avec effroi et indignation que leur langue est de plus en plus envahie, déformée, abâtardie (« Denglisch ») et marginalisée chez eux. L'évolution – depuis 1945 – qu'ils dénoncent est bien pire que celle que nous dénonçons en France depuis Étiemble. En effet, la condamnation du nazisme abattu s'est longtemps accompagnée d'un rejet partiel de tout ce qui était l'identité allemande, y compris culturelle ; et, à la différence de ce qui existe chez nous, les garde-fous d'une Académie française, de l'article 2 de la Constitution sur la langue de la République, des lois Bas-Lauriol puis Toubon, des commissions et arrêtés de terminologie, et, jusqu'à une date assez récente, des associations de sauvegarde, etc., n'existaient pas ou plus.

Le cri d'alarme des associations porte aussi sur l'indifférence, la connivence passive et active des médias et des milieux dirigeants de l'économie, de la politique, et même de l'Université, au nom du laisser-faire, de l'hostilité à l'intervention de l'État – *a fortiori* du Bund – en matière culturelle et linguistique, ainsi que de l'alignement sur l'Amérique. Selon elles, leurs dirigeants, ministres, principaux responsables font encore plus de mal en Allemagne que les Minc et Allègre en France.

### Les signes d'un réveil allemand

D'abord culturel et linguistique, comme aux temps du Sturm und Drang, puis de Fichte et Arndt, contre l'influence française puis la domination napoléonienne, le réveil allemand est perceptible depuis la réunification. Le VDS, dans le Berlin redevenu capitale, en est le porte-drapeau pour la langue allemande. Il a en peu d'années presque atteint le nombre de 15 000 membres, soit bien plus que les effectifs d'adhérents de nos principales associations.

Les deux auteurs rappellent qu'ils doivent constamment lutter contre le reproche de nationalisme (« Deuschtümelei »). Ils condamnent le nazisme et insistent sur le fait qu'un retour à l'identité et à l'âme allemandes ne signifient pas une résurgence hitlérienne. Ils ont seulement le sentiment que, comme en France, au contraire de leurs « élites », les Allemands doivent et souhaitent « redevenir eux-mêmes ». Ils étaient ce constat des

résultats de plusieurs sondages récents et de questionnaires qu'ils ont diffusés dans divers milieux. Ils font état de déclarations plus favorables récentes (exemple : « de Mülheim » sur la langue scientifique du 17/11/2001) qu'ils ont contribué à susciter chez quelques responsables et institutions, du soutien actif de plusieurs parlementaires à leur mouvement, d'un début encourageant de pénétration des médias.

Dans un domaine particulièrement sensible, celui de l'emploi de l'allemand dans les publications, échanges et congrès scientifiques, contrairement au constat de décès qu'en dressait en 2000 l'un de leurs ministres fédéraux, les auteurs développent les arguments – convaincants – en faveur du maintien partout de la langue nationale à côté de l'anglo-américain, et les premiers signes d'un retournement de la situation. Inutile ici de détailler pour un public français qui en est familier depuis des années...

### L'exigence d'une politique nationale

MM. Gawlitta et Vilmar déduisent de l'urgence démontrée et du réveil des citoyens la nécessité d'une politique nationale, du « Bund ».

Il nous est sensible à nous Français que leur démarche et leur argumentation se réfèrent essentiellement à la France, d'une part comme trophée, d'autre part comme modèle. En effet :

- Pour convaincre les partisans du laisser-faire, selon qui les langues ont des défenses immunitaires suffisantes et se « nettoient » d'elles-mêmes sans l'intervention de linguistes, d'intellectuels, *a fortiori* de fonctionnaires de l'État, que de telles interventions sont possibles et peuvent être couronnées de succès, les auteurs rappellent comment l'allemand s'est affirmé aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles face au latin, puis, avec force détails, comment, avec Leibnitz, ensuite surtout avec J.-H. Campe à la fin du XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les très nombreux vocables et tournures empruntés au français alors dominant ont pu être déjà très largement remplacés en faisant appel aux ressources germaniques. Il est intéressant de noter que Campe, revitaliseur et inventeur de mots et d'expressions, génial précurseur et combiné de nos actuels Alfred Gilder, Hubert Joly... et autres commissions de terminologie, était en 1789 à Paris, partisan des idées nouvelles qu'il a voulu appliquer dans le domaine de la langue pour démocratiser la connaissance au lieu de la laisser à la seule portée des élites locutrices de la langue d'accès. L'œuvre de ces intellectuels, influents auteurs de

dictionnaires, mais démarcheurs personnels, a été relayée après la victoire et l'unification allemandes de 1871 par l'État lui-même, c'est-à-dire par le II<sup>e</sup> Reich, en commençant par la Poste, et en se servant, sans sanctions pour les citoyens ordinaires, essentiellement du levier de la fonction publique et de son exemplarité, de la contagion des services publics.

Puisque l'Allemagne unie a réussi à renverser une situation qui paraissait à l'époque tellement compromise par l'omniprésence du français, pourquoi devrait-elle, réunifiée, échouer à secouer aujourd'hui le joug de l'anglo-américain ? Ce que nous avons fait est à refaire. Nous le pouvons si nous le voulons.

- On nous dit qu'un pays seul ne peut lutter contre un phénomène mondial porté par une mondialisation accélérée ? Sachons que nous ne sommes pas seuls. La mondialisation va de pair avec un mouvement identitaire qui se généralise. Les langues et les cultures s'affirment et se protègent de plus en plus contre l'invasion. MM. Gawlitta et Vilmar citent des exemples : les lois linguistiques adoptées ou sur le point de l'être au Brésil, en Pologne, en Hongrie (ajoutons la Roumanie et le manifeste « *Bella lingua* » des intellectuels italiens). Ils s'appuient surtout sur l'exemple français, commentent largement la « loi Toubon » (annexée en allemand), sa genèse, son environnement, ses effets concrets, ainsi que l'action de la Délégation, des commissions de terminologie et de l'Académie française. Ils citent enfin des auteurs français parmi les animateurs de nos associations, et l'universitaire Charles-Xavier Durand (*La mise en place des monopoles du savoir*).

- Le projet d'une loi sur la langue allemande, présenté par les auteurs, tel qu'il est soutenu par le sénateur de Berlin Eckart Werthebach, et abondamment justifié et commenté, s'inspire d'assez près de la « loi Toubon ». Notons qu'il va plus loin dans divers domaines : les colloques et congrès, la radio et la télévision, la publicité... Leur projet pourrait bien à son tour inspirer les améliorations à apporter à la loi Toubon.

## Une coopération associative renforcée avec la France

Les auteurs, et plusieurs autres membres du *VDS*, travaillent de plus en plus étroitement avec les principaux animateurs de nos associations, ainsi qu'avec de hauts fonctionnaires – de diverses nationalités – des institutions européennes qui partagent leurs vues, notamment au sein d'un « groupe Lutétia ». Cela en français, mais aussi en allemand et en italien.

Ils font, du reste, dans leur ouvrage, une place très importante :

- au manifeste commun *FFI-VDS* réalisé pour le 2<sup>e</sup> Forum social mondial (FSM) de février 2002 à Porto Alegre, que les deux responsables du *FFI* qui y ont participé ont distribué là-bas en allemand, espagnol, français, italien et portugais ;

- aux résolutions sur la diversité linguistique et culturelle du monde et sur « l'exclusion culturelle » (refus de laisser traiter par l'OMC les questions linguistiques et culturelles : à traiter dans une institution internationale spécialisée...), rédigées largement par le *FFI* avec l'aide précieuse d'*ATTAC-France* et adoptées le 4 février par l'ensemble du FSM ;

- au dispositif sur un statut des langues dans l'éventuelle future « Constitution européenne », élaboré par les associations françaises, signé par le *VDS* et présenté aux responsables parallèlement en France et en Allemagne, dispositif qui s'inspire directement des résolutions de Porto Alegre auxquelles il se réfère.

**Au terme de cette « recension »**, le lecteur français devrait prendre conscience de tout l'intérêt de cette coopération associative pour le plurilinguisme dans le monde et d'abord au sein de l'Union européenne, pour ses membres francophones et germanophones, et pour une Europe des Nations et des cultures, fidèle à son être, fait d'une riche diversité.

Certes, les rivalités anciennes, les méfiances ancestrales, sont loin d'être complètement éteintes. Jusque dans le livre si objectif et coopératif de MM. Gawlitta et Vilmar, on retrouve des traces de ressentiment à l'égard de la domination française passée et du soupçon que l'ex- « grande Nation » n'a pas abandonné aujourd'hui ses rêves de grandeur et de primauté en Europe. Ils mentionnent ainsi, discrètement, que, selon eux, M. Védrine était prêt à négocier un bilinguisme anglo-français à Bruxelles, et à abandonner l'allemand, sans parler de l'italien, de l'espagnol... De leur côté, les Français regardent avec soupçon des Allemands promouvoir une Europe des régions au bénéfice des minorités voisines de langue germanique et de l'Allemagne, et promouvoir, avec des crédits d'organismes publics allemands et autrichiens, un projet de « Code civil européen » proche des pratiques américaines en matière de contrats...

La lucidité et la vigilance ne doivent cependant pas faire obstacle à l'épanouissement bénéfique d'une coopération si bien commencée.

Al. S.

## La vie de la langue

### ► Communiqué de l'Académie... de la Carpette anglaise

L'Académie de la Carpette anglaise s'est réunie le 13 novembre 2002. L'Académie attire l'attention du gouvernement sur la nécessité de donner une réponse à l'injonction de la Commission européenne concernant la mise en cause de la loi Toubon. Elle appelle également son attention afin qu'il adopte une position ferme quant au statut de la langue française dans les organes de l'Union européenne et l'engage à ne pas faire ratifier le protocole de Londres relatif aux brevets européens.

L'Académie stigmatise chaque année par un « prix » un membre des « élites françaises » pour son usage de l'anglais au détriment de la langue française.

Son jury, présidé par Philippe de Saint-Robert, écrivain et président de l'ASSELAF (*Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française*), est composé de douze membres, six présidents de nos associations (dont l'ambassadeur Bernard Dorin, président d'ALF) et six personnalités diverses, notamment les écrivains Dominique Noguez, Claude Duneton, Paul-Marie Coûteaux.

**Le jury de la Carpette anglaise a décerné son prix 2002 à :**

**Jean-Marie Colombani**, directeur de la publication du *Monde* qui montre trop d'indulgence envers les anglicismes et qui publie sans la moindre réciprocité — et à l'exclusion de toute autre langue — un supplément hebdomadaire en anglo-américain,

**et son prix spécial à titre étranger à Romano Prodi**, président de la Commission européenne, qui ne manque aucune occasion de promouvoir la langue anglaise comme langue unique au mépris des règles communautaires. La récente affaire de l'étiquetage en anglais des produits alimentaires en est une illustration, l'anglais imposé comme langue de l'élargissement en est une autre.

En 2001, le jury avait « distingué » Jean-Marie Messier, alors président de Vivendi Universal...

#### Académie de la Carpette anglaise

*Avenir de la langue française – Droit de comprendre*

34bis, rue de Picpus

75012 PARIS

Tél. : 01 43 40 24 61 et 01 43 40 16 51 – Télécopie : 01 43 40 17 91

## MANIFESTATION POUR LA LANGUE FRANÇAISE, CONTRE LES DIKTATS LINGUISTIQUES DE BRUXELLES, le 14 novembre 2002

Voici la façon — très modeste ! — dont *Le Monde* a rendu compte de cette manifestation dans son édition datée du 16 novembre :

« Souverainistes : **plusieurs centaines de personnes ont manifesté**, jeudi 14 novembre, à Paris, pour la « défense de la langue française contre les diktats de Bruxelles », à l'appel de l'Entente souverainiste, de l'Action française et du Forum francophone international. Parmi les manifestants, partis de l'Académie française pour se diriger vers l'hôtel Matignon, où une délégation a été reçue, figurait le député européen Paul-Marie Coûteaux, élu sur la liste de Charles Pasqua et qui avait soutenu la candidature de Jean-Pierre Chevènement à l'élection présidentielle. »

En fait, nous avons, dans ce compte-rendu apparemment anodin, un exemple des procédés habituels de ce « quotidien du soir-désespoir » :

1- Sur le nombre des participants : « quelques centaines »... Alors que nous étions près de 1 000 « selon les organisateurs », et 500 selon la préfecture de Police. Honnêtement : autour de 700. Et rue de Seine, rue Jacob, rue de Grenelle : des gens aux fenêtres et beaucoup de passants plus qu'indulgents dans leur grande majorité : certains applaudissaient nos slogans avec cœur et nos drapeaux (dont 18 de pays francophones hors la France, fournis par ALF).

2- Sur le caractère pluriel de la manifestation :

*Le Monde* ne relève que les souverainistes et ne mentionne expressément que l'Entente et... l'Action française. L'affaire se trouve ainsi subrepticement rangée à droite, alors que M. Coûteaux a bien fait ressortir dans son discours qu'il y avait là le Comité Valmy, coorganisateur, et des représentants du Pôle républicain et de divers mouvements républicains.

3- Sur le thème linguistique :

Hors le FFI, *Le Monde* ne relève pas que la manifestation a été largement portée par diverses associations de promotion du français, présentes en tant que telles ou, surtout, par leurs membres (cas de ALF : en nombre).

4- Rien sur le contenu de la lettre remise par la délégation au Premier ministre... Or, nous lui demandons de réunir des « états généraux » de la langue française !...

Selon que vous serez 50 grévistes d'un service public brandissant des pancartes ou 700 défenseurs de notre âme et de notre langue, le traitement que vous recevrez dans *Le Monde* vous fera crier « crapette ! » ou « carpette... anglaise »...



## Avis... à la population...

Tous les adhérents d'*Avenir de la langue française* peuvent s'estimer concernés par toutes ces affiches où l'inscription anglaise ne fait l'objet que d'une traduction française, insuffisante au regard de la loi, car effectuée en caractères trop petits. Des actions concrètes (pose d'autocollants, etc.) menées au sein d'un groupe de plusieurs personnes peuvent être menées.

Il appartient aux personnes intéressées de prendre contact avec le secrétariat (au 01 43 40 16 51) qui les mettra en rapport avec le ou les membres du groupe Vigie à l'initiative de ce projet.

Lionel Cudennec

## De mieux en mieux...

La publicité « golden lady » est déjà ancienne sur les écrans de télévision. Celle-ci vantait les mérites des « bas et collants » qui accompagnaient le nom de la marque sur la publicité.

Dorénavant, le slogan est devenu « underwear » (sous-vêtements), se différenciant ainsi de la signification précédente.

Aujourd'hui, dans la même optique, une annonce commerciale (sans doute pour faciliter la compréhension du consommateur !) est rédigée intégralement en anglo-américain.

Il était notoire que la quasi-totalité de la lingerie française était passée sous pavillon d'outre-Atlantique mais aujourd'hui il faut passer par l'idiome anglo-saxon pour se la procurer.

Maintenant, la citoyenne française devra parler anglais pour savoir ce qu'elle peut porter.

Aux armes, citoyennes !

L. C.

## God save the beeeeach... eee !

Voilà qu'est né le « beach-soccer » qui envahit les plages françaises !

Comme l'expression composée anglo-saxonne l'indique, il s'agit du football de plage.

Bien entendu, pour éviter de passer pour des ignares, les aficionados de cette nouvelle activité emploient le terme... étranger.

Toute fédération sportive étant subventionnée par le ministère de la Jeunesse et des Sports, il s'agit de savoir si une fédération française de « beach-soccer » va naître et si des subventions lui seront octroyées par l'État français.

Une saisine de la commission de terminologie du ministère de la Jeunesse et des Sports a été effectuée par un membre d'ALF.

Affaire à suivre...

L. C.



*Avenir de la langue française*

## Bulletin d'adhésion

M. Mme Mlle..... Prénom.....  
 Adresse..... Téléphone domicile/bureau.....  
 Courriel.....  
 Date de naissance..... Profession ou ancienne profession.....

Oui, j'adhère à l'association *Avenir de la langue française* et je verse ma cotisation de :  15 € (étudiant)  40 € (membre bienfaiteur)  
 30 € (membre actif)  45 € (couple)

Non, je n'adhère pas à l'association mais je souhaite vous envoyer une contribution de : €

- Je désire uniquement cotiser et, éventuellement, recruter des membres  
 Je souhaite aussi militer ; je vous indique ci-joint mes domaines préférés

Fait le ..... à .....

Signature :

*Avenir de la langue française*

34 bis rue de Picpus - 75012 PARIS

Téléphone : 01 43 40 16 51 Télécopie : 01 43 40 17 91

avenirf@wanadoo.fr languefr@micronet.fr www.micronet.fr/~languefr/alf www.voxlatina.com

## Le courrier des lecteurs

L'un de nos adhérents, M. Fontaine, a saisi par écrit France Inter (lettre disponible au secrétariat d'ALF), pour déplorer les dérives de plusieurs de ses émissions, et souligne les prestations où intervient le lexicographe Alain Rey.

Celui-ci communique dans cette émission un aperçu de notre langue. Il demeure un cas à part dans un paysage audiovisuel, y compris celui de France Inter, marqué par l'anglo-américain.

L'abaissement de la langue parlée est plus qu'une évidence et démontre l'inféodation constante des interventions de cette radio.

En conséquence, il est nécessaire de s'attacher à un respect des lois.

Notre lecteur assidu souligne avec conviction des vérités qui pour être une constante n'en doivent pas moins être rappelées, à savoir :

« Personne ne nie l'évolution des langues et leur nécessaire adaptation aux réalités nouvelles.

Lorsque je lis dans des journaux des expressions telles que faire son *come back*, recevoir une *standing ovation*, faire du *testing*, et même, un comble, *Napoléon himself* (j'en passe et des meilleures), je ne vois là aucun enrichissement du français ni l'ouverture vers des notions nouvelles ; *retour, ovation debout, faire des tests, lui-même* sont aussi simples et clairs. Quelle est donc la nécessité qui pousse des journalistes et souvent des commentateurs de France Inter à substituer les mots anglais à des mots français équivalents ? D'où vient ce snobisme ? »

L'emploi de tous ces néologismes démontre un assujettissement au colonialisme états-unien.

Les Etats-Unis, selon M. Fontaine, même s'ils veulent vendre, reconstituent un empire comparable aux empires coloniaux.

Une déshumanisation gangrène les médias, et les journalistes ne sont que les propagandistes de l'air du temps.

Il demeure des journalistes tels qu'Alain Rey qui maintiennent un minimum d'intégrité à la langue française, en luttant progressivement contre l'aseptisation de la société.

L. C.

### ► Avis aux courageux

Le travail des adhérents est primordial : ils nous adressent des relevés d'infraction, envoient des lettres, écrivent aux institutions...

Qu'ils communiquent au secrétariat d'ALF le fruit de leurs interventions, le déroulement de leurs démarches.

Un compte rendu précis sera effectué dans les colonnes de ce bulletin afin d'en informer tous les lecteurs.

Un travail, même solitaire, mérite d'être connu afin d'inciter les autres lecteurs éventuellement intéressés à se manifester, et à présenter eux aussi leurs activités régulières.

Aux enthousiastes de montrer leur persévérance en téléphonant à notre secrétariat au 01 43 40 16 51.



Si vous souhaitez qu'un exemplaire de ce numéro soit adressé à l'un de vos amis, notez ci-dessous son adresse, nous ferons le nécessaire :

Nom / Prénom .....

Adresse .....

.....Code postal / Ville .....

Courriel .....De la part de .....

## L'actualité de nos partenaires

### ***Un certain Charles B.***

### ***Poèmes et autres écrits de Charles Baudelaire à la Maison de la Poésie***

Les textes choisis ici dans *Les Fleurs du Mal*, *Petits Poèmes en prose*, *Mon cœur mis à nu*, *Fusées*, etc. vous feront découvrir ou redécouvrir un Baudelaire aux multiples facettes, observateur de son époque, moraliste, grand voyageur, psychologue, être à la fois lucide et rêveur. Joël Dragutin met en scène le drame d'un homme d'une sensibilité exceptionnelle, en avance sur son temps, le drame de tous les grands créateurs sans doute.

#### *Le poète et l'acteur*

« [...] j'ai lu, tout. Tout de lui. *Les Fleurs du mal*, *Le Spleen de Paris*, *Les Petits poèmes en prose*, *Fusées*, *Mon cœur mis à nu*, *Les Paradis artificiels*, *La Belgique* (cruel), les critiques d'art, les correspondances. Tout. Et ce fut bouleversant. Tout y était. Tout ce qui me griffe et m'envole. Et si prodigieusement écrit. Couché là. Indestructible. L'amour manqué (parce que jamais véritable), la solitude (pas celle qu'on choisit, celle qui vous attend toujours), l'ennui (le vrai, le métaphysique : jamais nourri, jamais rempli), la douleur, la tyrannie de la face humaine, l'horreur et l'extase de la vie, l'ironie féroce, le mal aux autres. Mais aussi l'ivresse, la tendresse, les nuages, la couleur, le voyage, ce goût très vif pour la vie et pour le plaisir. Et puis surtout cette terrible lucidité de se savoir infirme parce que forcément vaincu. Car Charles Baudelaire, puisqu'il s'agit de lui, est le seul poète, poète libre donc censuré (et avec quelle hargne par ses contemporains) qui, s'il pourfend Voltaire, la bêtise, le conformisme, l'argent (déjà !), se cogne d'abord lui-même. Sa première victime, c'est lui. Et c'est poignant. »

Emmanuel Depoix

Dramaturgie **Emmanuel Depoix, Joël Dragutin**

Mise en scène **Joël Dragutin**

Avec **Emmanuel Depoix**

**Du 19 février au 23 mars 2002 (Grande Salle)**

Mercredi à 19 heures, du jeudi au samedi à 21 heures et le dimanche à 17 heures.

**Tarif unique membre ALF : 14 €**

Sur réservation au **01 44 54 53 00** du mardi au samedi de 14 heures à 18 heures (en précisant que vous êtes membre d'ALF).

Les personnes désirant recevoir le programme de la saison peuvent le demander à ce même numéro.

Maison de la Poésie

Passage Molière

157, rue Saint-Martin, 75003 Paris

[www.maisondelapoesie-moliere.com](http://www.maisondelapoesie-moliere.com)

Nous remercions la Maison de la Poésie pour sa collaboration bienveillante.

Lauriane Albrecht

#### **La Maison de la Poésie vous invite !**

4 invitations pour deux personnes pour ***Poétique de Georges Perec***, lecture-conférence  
Mardi 11 février à 21 heures.

4 invitations pour deux personnes pour ***Fragments de Kateb Yacine***, lecture-spectacle  
Mardi 11 mars à 21 heures.

Sur réservation au **01 44 54 53 00**

*Notre président et notre conseil attirent à nouveau votre attention sur les « relevés de fait » qui permettent de noter avec précisions les infractions à la loi. Vous pouvez photocopier le modèle ci-dessous, le donner à vos amis qui vous rapportent, indignés, ce qu'ils ont constaté dans tel magasin, sur telle affiche, dans le mode d'emploi de tel produit...*

*Envoyez-nous en : ils nourriront l'action d'ALF avec DDC !*

## Relevé de fait, mode d'emploi

Procédure dans le cadre de l'application de la loi du 4 août 1994

Pour faire appliquer la loi du 4 août 1994, dite loi Toubon<sup>1</sup>, à laquelle nous avons tant œuvré pour qu'elle pût voir le jour lorsque nous avons créé l'association, et qui, même si elle est imparfaite, devrait permettre que la langue française soit respectée sur notre sol, ALF a jugé nécessaire de poursuivre en justice quiconque l'enfreint de manière manifeste<sup>2</sup>.

Pour mener à bien son action, les adhérents d'ALF sont incités à relever tout fait qui leur semble en infraction avec la loi dans les lieux publics, sur des notices d'utilisation, lors de conférences, dans leur travail, etc. **Attention ! Seuls les cas relevant strictement de la loi pourront être pris en compte.**

Ces « fiches d'observation » doivent être remplies de manière très minutieuse, sans quoi elles ne seraient pas utilisables. Elles doivent :

- › être précisément **datées** ;
- › comporter une **description détaillée** du fait (lieu, circonstances, etc.) ;
- › mentionner le **nom du responsable et son adresse** ;
- › être accompagnées d'une **preuve matérielle** (emballage, ticket de caisse).

Ce relevé sera traité par l'association *Le Droit de comprendre*, qui constitue notre relais pour les affaires juridiques, et étudié en commission mixte mensuelle. Celle-ci en effet prendra la décision d'envoyer une lettre de remontrances puis des relances si aucune réponse satisfaisante ne permet de régler l'affaire à l'amiable.

1. Vous pouvez vous référer au *Guide de l'usager*, qui précise et commente la loi. N'hésitez pas à le demander à notre secrétariat en cas de doute.
2. L'association est agréée par le ministère de la Culture et de la Communication pour se porter partie civile dans les affaires contentieuses.



Nom de l'observateur : ..... Prénom : ..... Association (sigle) : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : ..... Téléphone : .....

DATE DE L'OBSERVATION : .....

NATURE DES FAITS (soyez le plus précis possible : lieu ou adresse, nature et nom du support, auteur, etc.) .....

.....

.....

PIÈCES JOINTES (ticket de caisse, emballage) : .....

DÉMARCHES ÉVENTUELLES DE L'OBSERVATEUR : .....

COMMENTAIRES : .....

.....

Souhaitez-vous une intervention d'ALF et du *Droit de comprendre* ? **Oui**  **Non**  (En aucun cas votre nom ne sera mentionné.)

Ce document doit être ensuite envoyé à ALF ou *Le Droit de Comprendre* à notre adresse commune :  
34bis, rue de Picpus, 75012 Paris

⇒ Il ne doit **jamais** être envoyé directement à une direction départementale de la répression des fraudes (DDCCRF) ou tout autre organisme officiel.